

Territoire : Kibungu

Résidence : Ruanda



P.V.-N° 179 161

, le 195

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent cinquante sept le 19^e jour
du mois de novembre vers 14 heures.

RWAGATARA

Devant Nous De Zutter, L., R. H. Commissaire de
Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale,

a Kibungu, comparait le nommé RWAGATARA
AKA, fils de Mushen de herera (t) et
de Gisabo (t) orig. de la colline Rukira
même cheff. cheff. Migongo, territoire
Kibungu, y résidant, race : m. h. t.
des abagerera, profession : cultivateur état
civil : marié à Kambugu, père de
3 enfants, on lui a posé les questions
suivantes qui répond comme suit à nos
questions

Prévention :

Coups et bles-
sures involon-
taires
(C.P. L II art
43 et 46

Plaignant :

H.R.
Kampundu

Objets saisis :

1 lance

Observations :

Q. Vous êtes accusé d'avoir blessé
la nommée Nyampundu ?
R. C'est vraie !
Q. Dans quelles circonstances avez-vous
blessé cette femme ?
R. Vendredi de la semaine passée je
suis allé à la classe. Le soir vers 19 h.
je suis rentré chez moi où j'ai trouvé
seulement mes 3 enfants, la femme
était absente. Mon enfant aîné savait
dire que sa mère était chez son
amant, le ^{petit} fils de Nyampundu.
Ayant pitié de mes enfants je suis
allé chez Nyampundu ; étant de-
vant la porte le nommé MUGIVIRA
est sorti. Je lui ai demandé si
ma femme se trouve à l'inté-
rieur ; il m'a répondu oui. Je
lui ai dit qu'il fréquente
ma femme jusqu'à ^{ce qu'il} s'empare
d'elle. Dans le même instant j'étais
furieux et je lui ai donné un
coup de manche de lance. Le
garçon, poursuivi s'est enfui chez

la maison laissant une pique que j'ouvrais et
et que je garde toujours. A ce moment-là, la
grand-mère de MUJINGA est sortie pour voir
ce qui se passe. En voyant que c'était mon
adversaire qui ~~venait~~ ^{revenait}, j'ai donné un autre
coup de manche de lance, la quelle était
blessée ^{lors du} premier coup ^{sur Mujinga} et a formé des points
aigus, de sorte que la veille a attrapé le
coup à l'évent bras gauche. Le lendemain, vu
la gravité de blessure, la femme fut hospitalisée.

Q. Êtes-vous sûr que Mujinga fréquentait votre
femme et de puis quand?

R. Je le sais de mon voisin KAREHA qui y a mis
mon attention et qui sait que depuis le mois
de février '57, la période que je me suis rendu en
Tanganika, Mujinga est venu fréquenter ma
femme.

D'autre part mon enfant aîné (7 ans) m'a
raconté que sa mère va souvent chez Mujinga
et que Mujinga vient aussi souvent chez eux.
Finalement je pensais à ces jeunes gens
qui se battent et se frappent, excités par
Mujinga ou que j'avais propagé que Mujinga
fréquente ma femme.

Q. Quels sont les deux autres jeunes gens?

R. Les noms sont Hamini et Atakira.

Q. De puis quand êtes-vous de retour de Tanganika?

R. De puis trois semaines.

Q. Dans quelles circonstances est-ce que les jeunes gens
ont été excités à se battre et se frapper?

Notes O.P.J.: Après examen de la lance qui
reste à la confiscation au tribunal
de Nyarutunga il n'y a pas de traces
visibles de sang; suivant les dires des prisonniers
le morceau de bois qui aurait provoqué
la blessure est disparu.

Le coup parait être

Territoire :

Résidence :

....., le 195 ..

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

P.V. - N°

PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent le jour

du mois de vers heures.

Devant Nous Commissaire de

Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale,

à, comparait l nommé

Prévention :

Comparaît arrêté le 403 pour des motifs de
nombre le nommé KAREMA, fils de
Karumugabo (+) et de Kharolingo (e.v. l'orig.
de la colline Rutira, même rich. cheff. cheff.
Migongo, y résidant, race m. h. b. des
ab. g. s. r. profession : cultivateur, marié
à Mukamukungu père de 4 enfants qui
seraient prêtés répond comme suit à nos
questions

Plaignant :

Q. Êtes-vous voisin de Rwagataraka
R. Oui
Q. Rwagataraka est-il allé en Tanganyika
R. Oui, il était parti en février et il
vient de revenir en octobre

Objets saisis :

Q. Êtes-vous au courant des rapports
sexuels entre la femme de Rwaga-
taraka et Majinga ?
R. Je ne lui ai jamais surpris, mais je
la soupçonne en que je voyais souvent
Majinga dans le ruzizi de Rwaga-
taraka pendant que ce dernier ~~est~~ se
trouvait en Tanganyika.

Observations :

Q. La femme de Rwagataraka a une
bonne ou une mauvaise réputation ?
R. Tout le monde le sait car cette
femme a des rapports ^{sexuels} avec d'autres
hommes.
Q. Êtes-vous au courant de la ba-
taille Rwagataraka et Nyampandu ?
R. Oui mais je n'ai pas assisté, j'ai
entendu dire seulement.
Q. Rwagataraka avait-il blessé Nyampan-
du avec le fer et une lance ou seulement
le bois ?

Page 10

R. Le lendemain matin ~~par~~ la blessure
et j'espère que la blessure fut guérie par un
bois ou que ça ne paraît pas grave.

Q. Bwagatavaka en voulait-il Nyampende?
R. Non, je crois qu'il voulait frapper sa femme
et dans l'obscurité il s'est trompé.

Le comparant

On parait en suite l'enfant Bizimana
fils de Bwagatavaka, âgé de 7 ans qui
répond comme suit à nos questions.

Q. Votre papa est allé en Tanganyika?

R. Oui, il était parti au mois de janvier.

Q. Votre papa et maman ont-ils souvent des
querelles?

R. Oui mais causées par ma mère.

Q. Pourquoi?

R. Ma mère prend beaucoup de poison.

Q. Quand votre père se trouvait en Tanganyika
est-ce qu'il n'y a pas un homme qui venait
régulièrement dans votre "village"?

R. Oui un certain Mwangi.

Q. Tenait-il la nuit chez vous?

R. Oui souvent!

Q. Quand votre père a blessé Nyampende
où se trouvait-elle votre mère?

R. Chez Nyampende.

Q. Quel motif est-ce que votre mère
était allée chez Nyampende?

R. Je ne sais pas, pourtant elle avait dit avant
de partir, vers 18,30 h, qu'elle va chez Nyam-
pende et si le repas est prêt qu'elle va y
passer la nuit.

Q. Vous et vos frères avez-vous ^{eu de la nourriture} mangé ce soir-là?

R. Oui, quand mon père est rentré.

Q. Quand votre père, lors de son retour de la
chasse, quand il a trouvé que votre mère
était absente, qu'est-ce qu'il a dit?

....., le 195 .

Le Commissaire de Police .

P.V.-Nº

L'Officier de Police Judiciaire

PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation : 11/11/2011

L'an mil neuf cent le jour
du mois de vers heures.

Devant Nous, Commissaire de
Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale,
à, comparait le nommé

Prévention :

Recht ist; rechte ist la
p von beruhen ist la am an

2000

Plaignant :

[illegible]

Objets saisis :

R. Oui.
C. Quoi faire ?
R. J'y vais en barde les vois et va
guère. N'importe, ça est bon voisin
pour en aller voir.
C. Qui t'aurait dit ?
R. N'importe, ça est bon voisin.
C. Vous ^{vous} en êtes bien sûr, n'est-ce pas ?
R. Oui, j'en suis sûr.
C. Votre ami est-il allé ?
R. Oui.

Ton pourait ensuite le 3^e jour du mois de
décembre, le nommée Kampunobu
fille de Lihana (+) et de Moka barungu
(+) orig. de la colline Kikira, même chef-
fief Migongo, territoire Kibongo, yisiri-
elant, race: mshutu des abegon, âgée de
+ 60 ans, état civil: veuve qui répond
comme suit à nos questions

Q. Dans quelles circonstances avez-vous été blessée
par Rwagataraka?

R. Un soir vers 19 h, c'était au début du
mois de novembre, Rwagataraka est venu
de nous et il appelle mon petit enfant.
Mojinga le quel était au w.c. Dès que
Mojinga arrivait devant la maison Rwagataraka
l'a frappé avec une lance. Mon petit
enfant ensuite, s'est enfui dans la maison
et moi-même à ce moment je suis sortie
pour voir ce qui se passait. Je ne sais pas
bien comment mais sans s'en rendre compte j'ai ramassé
un coup de lance au bras gauche. Mon
bras saignait beaucoup dès que j'ai
transporté le lendemain à l'hôpital.

Q. Combien de coups avez-vous reçus?

R. Plusieurs sans me rappeler combien.

Q. Quel moment que vous avez attrapé le coup
blessant, pourriez-vous dire si la lance était
déjà cassée?

R. Oui d'ailleurs je vois que ~~ce sont les pointes~~
~~aiguës de la lance~~ ^{les pointes poignantes de la lance} ~~qui ont causé la~~
blessure.

Q. C'est en vous frappant que Rwagataraka
a cassé le bois de la lance?

R. Oui parce que Rwagataraka m'a d'abord
donné plusieurs coups de bâton; en une fois
la machete n'arrêtait et Rwagataraka avec
une partie de la machete a continué à m'attaquer
jusqu'au moment que j'ai vu du sang.

Q. Quand vous êtes sortie pour voir, ~~il faisait~~
il était obscur? ^{ce qui ne permettait de voir}
^{le sang.}

R. Très extraordinairement.

Territoire :

Résidence :

P.V. - N°

, le 195 .

Le Commissaire de Police

L'Officier de Police Judiciaire

PRO JUSTITIA

Prévenu :

Date d'arrestation :

L'an mil neuf cent le jour
du mois de vers heures.

Devant Nous Commissaire de
Police — Officier de Police judiciaire, à compétence générale,
à , comparait l nommé

Prévention :

Q. Vous avez pu reconnaître Rwagata-
tataka ?

R. Oui je l'avais remarqué et d'autre
part je reconnais sa voie

Q. Pourquoi est-ce que Rwagata-
tataka vous a frappé ?

R. Je ne sais pas, je me demandais
même pourquoi parce que jusqu'ici
nous nous entendions toujours bien

Plaignant :

Q. Rwagata-
tataka n'était-il pas
enivré ?

R. Je pense bien

Q. Comment le soupçonnez-vous ?

R. Ça se voyait bien

Objets saisis :

Q. Qui était chez vous au moment
de l'incident ?

R. Seulement mon petit enfant
Mujinga et la femme de
Rwagata-
tataka, nommée Kambugu

Q. Où se trouve-t-il Mujinga ?

R. En Tanzanie

Observations :

Q. Depuis quand ?

R. Depuis quelques jours ^{avant de}
hospitalisation

Q. Pour quel motif est-il parti
tout un coup, et que lui avez-vous fait
soigner ?

R. Il a préféré d'aller travailler
pour pouvoir payer d'impôt

Q. Votre petit fils Tony - vous pourquoi
Rwagata-
tataka a frappé Mujinga ?

R. Je n'en sais rien

Q. Qu'est-ce que Kambuzi faisait ^{souvent} ~~chez~~ ?
R. Demander de l'eau
Q. Cette femme venait souvent chez vous ?
R. Oui, elle est voisine
Q. Et votre petit fils allait-il souvent
chez Kambuzi ?
R. Très souvent !
Q. N'a-t-il jamais passé la nuit chez Kambuzi ?
R. Que je ne sache pas, j'ai toujours vu chez moi le soir
Q. Muzinga a quelle âge ?
R. ± 28 ans
Q. Dites moi un peu si Kambuzi Muzinga
avait des rapports sexuels avec Kambuzi.
R. J'en ai, mais je n'en sais rien.

La comparée

Je jure que le prisonnier P.V.
est sain

M. O. P. J.


D. King